Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260312-26CM11MARS025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VAL D'OUST
Séance du Conseil du 11 mars 2026

Convocation : 5 mars 2026
L'an deux mil vingt-six, le mercredi 11 mars 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.
Présents (22) : Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - M. Pierre DANIEL - Mme DENOUAL Lydia – M. DUBOIS Jean-Paul - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - Mme JAHIER Maryline – Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PRUNET Florence - Mme amandine REVEL - Mme SABOURDY Véronique M. VERONIQUE Jean-Louis.
Pouvoirs (2) : M. Nicolas GOUSSET ayant donné pouvoir à Madame Florence PRUNET. Mme Pierrette PASQUIER ayant donné à Mme Marlène LE JOSSEC
Absents (3) : M. Alain BIGOT – M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Votants : 24
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE
Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

DEL_2026_03_025_FINANCES : Réalisation d'une fresque à la cantine de La Chapelle Caro.

Madame le Maire informe le Conseil que Madame Eloïse JOSSE, Directrice de l'ALSH par mail reçu en date du 18 février 2026, l'a sollicitée afin de lui faire part d'un projet de réalisation d'une fresque à la cantine de La Chapelle Caro qui serait entièrement animé par les enfants de A à Z : De la réflexion des animaux présents, de leur choix d'incarner et de dessiner un animal, de modifier tel et tel arbres d'emplacement, etc... Au fait de dessiner, de peindre... Ce travail serait mené avec la collaboration d'une illustratrice freelance ; Mme Julie LEBLANC.
Le projet s'intitule : "La Forêt Partagée". Il s'agit d'une fresque immersive et participative. L'objectif est de transformer les espaces d'accueil et de restauration en une véritable immersion végétale, créant un lien visuel direct avec la forêt bordant la cantine. Ce projet ne se limite pas à une décoration murale, il repose sur deux piliers forts pour la commune :

- **Une œuvre participative unique** : Chaque enfant devient acteur de son lieu de vie en dessinant un animal de la forêt. Ces 40 créations seront harmonieusement intégrées par l'artiste à la fresque globale, permettant aux enfants de s'approprier l'espace et d'être fiers de leur contribution lors des ateliers de peinture.
- **Une expérience immersive totale** : En traitant les murs et les plafonds comme une canopée, la fresque efface les limites du bâti pour offrir une bouffée d'oxygène quotidienne. L'œuvre est conçue pour être durable, protectrice et évolutive, laissant la porte ouverte à des animations saisonnières.

Présentation du projet :

Périmètre de l'œuvre :

- Réalisation d'une fresque immersive sur les murs de l'entrée et des sanitaires de la cantine.
- Peinture du plafond incluse (pour renforcer l'aspect immersif).

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260312-26CM11MARS025-DE

• Exclusions : Portes de toilettes, de la cantine et des placards

• Préparation : L'artiste prendra en charge la pose d'une sous-couche technique sur les murs colorés pour garantir l'éclat et la pérennité de la fresque.

Aspect participatif & pédagogique :

• Intégration de 40 dessins d'animaux réalisés par les enfants, adaptés dans le style de l'illustratrice mais l'espèce et la position de l'animal sera similaire.

• Une semaine d'ateliers durant les vacances d'été avec les enfants par petits groupes.

• Conseil créatif : Accompagnement pour la mise en place de décorations saisonnières amovibles sur les portes, permettant à l'œuvre de vivre tout au long de l'année.

Planning prévisionnel :

Le projet est calé sur la période des vacances d'été :

• Mai/Juin : Réception des 40 dessins des enfants et création de la maquette finale.

• Amont chantier (Juillet/Août) : Préparation des supports (nettoyage, masquage) et pose de la sous-couche par l'artiste.

• Semaine 1 : Réalisation de la fresque avec les groupes d'enfants.

• Semaine 2 (Finitions) : 2 à 3 jours de travail de l'artiste seule pour les détails et l'application d'un vernis de protection haute résistance (indispensable en lieu de passage).

Besoins logistiques (Mairie) :

Pour assurer le bon déroulement du chantier, la commune s'engage à fournir :

• Les plans ou mesures précises des surfaces.

• La transmission des dessins des enfants avant le 1er juin.

• L'accès à un point d'eau et un espace de stockage sécurisé pour le matériel.

Cout du projet

Phase 1 : Conception & Création graphique Recherche, intégration des 40 dessins d'enfants et création de la maquette globale	**800.00 €**
Phase 3 : Préparation et Lignage Masquage, sous-couche opacifiante et tracé du dessin sur site.	**350.00 €**
Phase 4 : Réalisation participative (Ateliers) Animation et peinture avec les groupes d'enfants (5 jours)	**2 750.00 €**
Phase 5 : Finitions & Vernissage Retouches finales et application d'un vernis de protection haute résistance.	**600.00 €**
Forfait Fournitures & Matériel Peintures Ecolabel A+, vernis ERP, consommables de protection.	**500.00 €**
TOTAL	**5 000.00 €**
Le diffuseur devra s'acquitter de la contribution diffuseur de 1,1% auprès de l'URSSAF en sus du montant HT. Le prix inclut la cession des droits de représentation et de reproduction pour la communication de la Commune sur supports non commerciaux pour une durée de 10 ans.	

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant que le projet présenté repose sur des valeurs de partage et de cohésion ;
Après cette présentation du projet, il est demandé au Conseil de délibérer afin de :

- **VALIDER** le principe de réalisation d'une fresque immersive et participative sur les murs de la cantine de Chapelle Caro
- **DIRE** que Mme LEBLANC sera invitée à venir présenter le projet

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 22	Pour : 24	Majorité absolue : 13
Votants : 24	Contre : 0	Suffrages exprimés : 24
	Abstentions : 0	

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260312-26CM11MARS025-DE

- **VALIDE** le principe de réalisation d'une fresque immersive et participative sur les murs de la cantine de Chapelle Caro
- **CONFIRME** son souhait de rencontrer l'artiste pour une présentation du projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 12 mars 2026.

Madame Florence PRUNET,
Maire

Mairie de Val d'Oust
56 (Morbihan)

Madame Charlotte LEGUE,
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication